



Newsletter un peu en retard ce mois-ci mais primordiale.
Il se passe plusieurs événements importants, et nous comptons sur votre réaction.

GREVE DES INTERNES

L'ISNI appelle à une mobilisation générale des internes
pour une grève le 18 juin.

L'AJMU soutient cette mobilisation et sera aux côtés de
l'ISNI.



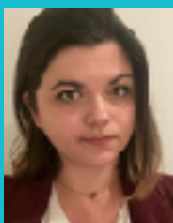
Numéro unique 112 et disparition du 15 ! On vous
explique tout, ça se passe maintenant !

SOMMAIRE

- **Grève des internes**, cf pages 2 et 3
- **Polémique : numéro unique**, cf pages 4 et 5
- **Calendrier**, cf page 6

Bonne lecture !

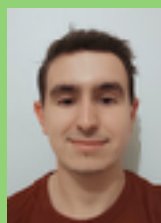
Notre bureau :



OLIVIA FRAIGNEAU



GAËLLE SOQUIERE



VICTOR ATTARD



AUREL GUEDJ

Grève des internes

Suite au refus d'Olivier Véran de la mise en place d'un décompte du temps de travail des internes, l'ISNI annonce un appel à la grève le 18 juin, et un appel à manifester à Paris le 19 juin.



Voici le **communiqué de presse** de l'ISNI lançant l'appel à la grève :

Paris, le 25 mai 2021

Olivier Véran : tolérance totale, engagement zéro

Grève des internes pour le décompte horaire du temps de travail

La campagne #ProtegeTonInterne a été lancée au mois de mars 2021 pour sensibiliser la société au mal-être des internes. Nous alertons depuis des mois sur la dangerosité de l'épuisement professionnel.

Cet épuisement tue : il tue les soignants par le burn-out, les suicides, les AVC, les accidents de la route; il tue les patients en favorisant les erreurs médicales.

Le dépassement du temps de travail maximal est chronique chez les jeunes médecins, au lieu de 48 heures hebdo maximum comme le prévoit la loi on constate des semaines de 70h, 80h et parfois plus de 100h, incluant des gardes de 24 heures d'affilée. Ces heures ne sont pas récupérées.

Peut-on imaginer soigner correctement les patients dans ces conditions ?

Le constat est partagé jusqu'aux conseillers du Ministre, qui constataient déjà il y a 3 ans que 70% des internes travaillaient au-delà de la durée maximale du travail. **Face à ce constat alarmant et nos multiples alertes, Olivier Véran a refusé à plusieurs reprises de s'engager et faire de ces problèmes de la qualité de vie et du temps de travail une priorité.**

Poussé par les suicides et la pression médiatique, il réagit le 15 avril : *“Je sais ce que notre système de santé doit aux Internes. Ensemble, nous nous engageons pour améliorer leurs conditions de travail, à commencer par leur durée de travail.”* Un mois plus tard, le cabinet du ministre nous répond : *“si vous voulez compter les heures de travail, il faudra attendre qu'une décision du conseil d'état nous y oblige”* L'enjeu est pourtant essentiel : c'est un combat pour la santé des soignants et des patients.

Notre seule revendication aujourd'hui est simple : un Ministre de la République doit faire respecter la Loi de la République. Il doit s'engager à la mise en place d'un décompte horaire du temps de travail.

Travailler beaucoup nous nous y engageons chaque jour pour nos patients ; mais il existe une différence entre travailler plus et travailler trop : **travailler trop c'est transformer un hôpital qui soigne en un hôpital qui tue.**

**Nous ne mettrons pas en danger nos patients !
Nous ne nous mettrons pas en danger !
Nous ferons respecter la Loi !**

Pour ces raisons l'ISNI appelle l'ensemble des internes en médecine de France à la grève.

Gaétan CASANOVA – Président
president@isni.fr | 06.50.67.39.32

Pourquoi ce décompte du temps de travail est important ?

#ProtegeTonInterne

Nous avons relayé à plusieurs reprises la campagne lancée par l'ISNI en mars 2021 pour sensibiliser la société au mal-être des internes. Nous vous rappelons les chiffres : **5 internes se sont donnés la mort depuis le 1er janvier 2021**. Il est urgent de nous protéger de l'épuisement professionnel.

Que dit la loi ?

Le temps de travail de tout travailleur (et donc des internes en médecine) est limité à 48 heures par semaine (lissées sur le semestre). Il est donc **illégal** de travailler plus que 48 heures par semaine (en faisant la moyenne sur le semestre).

Mais si je travaille moins, est-ce que je serai moins bien formé ?

Non.

Parce qu'un interne épuisé ne peut pas retenir de nouvelles informations.

Parce qu'un interne épuisé risque de perdre l'envie d'apprendre.

Parce qu'un interne épuisé n'a pas le temps de faire de la formation personnelle.

Le respect du travail améliorerait les conditions de travail et donc de formation de l'interne.

Mais si je travaille moins, le service ne tournera plus.

Une sanction financière pour non respect de la loi coûterait plus cher qu'embaucher du personnel.

Que demandons nous ?

LA LOI, RIEN QUE LA LOI



Polémique : numéro unique



L'AJMU est signataire de la tribune SAMU Urgences de France.

Nous vous la joignons ici, et nous vous invitons à la signer vous même.

https://www.samu-urgences-de-france.fr/fr/actualites/infos-du-ca-de-sudf/tribune-urgences-sante-un-numero-d-appel-vital/art_id/1024

Dans l'encadré, nous vous expliquons ce que ça voudrait dire pour les urgentistes.

Dissimulée tout au fond d'une actualité centrée sur le Covid, une proposition de loi dite « Matras » s'apprête à être votée par nos députés sans qu'une concertation suffisante ait eu lieu avec les acteurs directement concernés et sans que nos concitoyens aient pu prendre conscience de ses conséquences potentielles sur leurs urgences vitales.

Une partie de cette proposition envisage, au terme d'une expérimentation et sans le mentionner explicitement après correction du texte par la Commission des lois de l'Assemblée, l'instauration du 112, vieux numéro européen de réponse aux urgences, comme numéro unique de réponse aux appels d'urgences (en remplacement du 15, du 18, etc). Ce numéro unique a aussi pour objectif de dissocier les appels relevant de la santé entre le « très urgent », qui relèverait du 112, et le « moins urgent » correspondant à un autre numéro : cela reviendrait en pratique à instaurer un système imposant au patient d'évaluer seul la gravité de son état.

Nous, hospitaliers, élus, citoyens, exprimons notre admiration et notre respect pour les pompiers, ces femmes et ces hommes - pour la plupart volontaires - qui viennent au secours des Français. Nous partageons les mêmes valeurs de service à la population.

Cependant, nous tenons à alerter solennellement sur le fait que consacrer le 112 comme numéro d'appel d'urgence unique pour tous les services reviendrait à faire le choix d'une réponse aux appels d'urgence à la fois moins efficace voire dangereuse et plus coûteuse pour le contribuable pour répondre aux besoins de santé.

S'il est vrai que plusieurs pays fonctionnent avec un n° unique, comme le célèbre 911 des Américains, nous ne sommes pas les Etats-Unis. Notre système de santé est bien différent.

Ainsi, en France, il n'y a pas parmi les pompiers de médecin qualifié qui assurent la régulation médicale des appels. En appelant un n° unique, pour parer à toute éventualité la réponse la plus probable sera l'envoi d'une ambulance. Elle emmènera ensuite par précaution la personne aux urgences de l'hôpital le plus proche. Ce serait à n'en pas douter gaspiller des moyens, alors même que les ressources sont très limitées malgré la mobilisation des associations agréées de secourisme qui doivent continuer à pouvoir travailler en lien avec le SAMU.

Par ailleurs, si accueillir tous ceux qui se présentent à l'hôpital est notre rôle, les urgences sont souvent mises en tension par des situations non vitales. Inutile de rajouter de la saturation à la forte tension. Les files d'ambulances devant les services d'urgences de nos voisins européens, adeptes du numéro unique, en sont un bon exemple.

Enfin, nous rappelons avec force qu'un numéro unique 112 est incompatible avec le grand projet de réorganisation des soins en cours de déploiement dans les territoires : le service d'accès aux soins. Plateforme de régulation médicale d'urgence, regroupant médecins urgentistes et généralistes, le SAS poursuit en effet un seul et bel objectif : apporter à tous les patients qui le sollicitent pour une

urgence de santé, vitale ou non, des soins adaptés à leur problème. Seul un médecin est capable de définir avec l'appelant la gravité de la situation médicale.

Parce que, par nos valeurs, nous sommes très proches des pompiers, nous avons les mêmes objectifs que les parlementaires qui veulent renforcer leurs conditions d'exercice. Mais il existe une bien meilleure voie pour améliorer la réponse aux appels sur le territoire, d'ailleurs envisagée par la PPL Matras. Il est plus que nécessaire de se méfier des « solutions » trop faciles.

Nous sommes absolument convaincus que la mise en place d'un numéro de téléphone commun dédié au SAMU et à la médecine de ville pour toutes les demandes de santé urgentes est une impérieuse nécessité.

Il protégera vraiment nos concitoyens, il respecte le secret médical.

Il nous faut de la simplicité, de la lisibilité et d'avantage encore de coopération entre l'hôpital et la médecine de ville !

Dans un souci de complémentarité et de synergie entre les services publics, cette plateforme médicale « SAS » est interfacée avec la plateforme « secours » des sapeurs-pompiers (les appels reçus par les pompiers et concernant la santé ne représentent que 20% de l'activité actuelle des Samu) au sein d'un espace numérique partagé.

Au total, ce qui convient le mieux aux enjeux c'est proposer deux numéros (au lieu de dix actuellement) renvoyant à deux plateformes distinctes par leurs missions et leurs organisations. Deux numéros pour deux plateformes interconnectées se sécurisant l'une, l'autre. Deux numéros car la France ne doit surtout pas copier des exemples étrangers dépassés et donc inadaptés, mais se doit d'innover vraiment pour répondre aux besoins de ses concitoyens.

Conscients de nos responsabilités envers la société, conscients de nos devoirs envers notre système de santé et notre système de secours, nous demandons :

- La généralisation des plateformes « santé-sas » sur tout le territoire national pour recevoir les appels « urgences-santé » au plus tard en 2022 ;
- L'attribution d'un numéro de téléphone commun « urgences-santé » pour toutes les urgences médicales et les demandes de soins non programmés, distinct du numéro pour les secours « police-gendarmerie et sapeurs-pompiers » ;
- L'interconnexion de la plateforme « service d'accès aux soins » et de la plateforme « secours » dans un souci de synergie, de complémentarité et de sécurité.

NOTRE SEULE URGENCE, C'EST LA VÔTRE !

NUMÉRO UNIQUE ? NUMÉRO SANTÉ ?

Ce qui est reproché ici, c'est le **numéro unique 112**. Cela veut dire un numéro unique que le problème relève du soins (problème médical) ou du secours (incendie, crime, ...). Le premier décroché serait fait par une personne non formée spécifiquement à la santé. Le risque est l'augmentation de l'envoi d'ambulances comme c'est le cas dans les autres pays européens qui ont un numéro unique, et une perte de temps de régulation.

L'alternative c'est un **numéro urgences santé** en plus du 112, pour assurer la régulation des urgences médicales et les demandes de soins non programmées (au lieu des actuels 15 pour le SAMU, 116 117 et 3966 pour les généralistes de garde).

Calendrier

Comme vous l'aurez compris, le mois de juin sera très rempli.

Evénements du mois de juin

Congrès Urgence (du 2 au 4 juin) : aura lieu en visio. Vous y retrouverez notamment l'intervention d'Olivia Fraigneau, notre présidente !

Inscriptions : <https://urgences-lecongres.org/fr/>

ECNi (14 au 16 juin) : n'oubliez pas d'adresser un message de soutien aux externes passant l'ECN ! Certains seront vos futurs collègues ;D

Grève des internes (à partir du 18 juin) : pour se déclarer gréviste, il faut le signaler à l'administration au moins 48 heures avant !

Manifestation à Paris (19 juin) : renseignez vous auprès de vos syndicats locaux. Des solutions pour le transport et le logement sont en cours d'instauration.

Evénements du mois de juillet

Début de la campagne Futur Interne spéciale DESMU ! Elle aura lieu tout l'été

FIN DE LA NL. A BIENTÔT !

Comme d'habitude, n'oubliez pas d'adhérer si ça n'est pas fait ! =>

Vous pouvez également nous suivre sur les réseaux sociaux et nous contacter par mail :



AJMU



@AJMUrgences



ajmurgences



contact@ajmu.fr



AJMU

